

Étaient présents :

Elus représentant les familles

Pour le FOH : Mme DAVIET Présidente du CVS

Mesdames WECKER, RENIER, SICARD, MLYNARCZYK, Mme et Mr ROBICHON

Pour le FOJ :

Mesdames POINET, LONGNY

Elus représentant les résidents

Pour le FOH : Mme MAZZOCCHI, Mr DROUARD

Pour la MRS : Mme GENDRE

Pour le FOJ : Mr RICHARD

Personnes qualifiées :

Mme NEDELEC, représentante organisme tutélaire UDAF 17

Mr MARIOTTI, alternant UDAF 17

Mme BARBOTTIN, représentante d'association d'usagers, Horizon Famille Handicap 17

Mr MARC, personnalité qualifiée

Représentant le CDAIR :

Mr DAUBERT, Directeur

Mme GILBERT, Cadre Socio-Educatif

Mme PERRIN, Représentant le personnel

Mr LARRIEU, Adjoint des cadres

Mme DEFOIS, Adjointe administrative.

Absents excusés :

Madame BAUNOT, représentante familles FOJ

Mme LACRAMPE, représentante familles MRS

Mme HENRI, représentante FOH

Déroulé de l'ordre du jour :

Un tour de table est fait afin que les nouveaux élus au Conseil de Vie Sociale se présentent.

Notamment Mme BARBOTTIN d'Horizon famille Handicap 17 : il s'agit d'une association familiale d'entraide au service de la personne en situation de handicap et de sa famille. Chaque mois ils organisent entre autres une séance Ciné-Relax réseau Culture Relax (séance de cinéma adaptée).

Mme NEDELEC rappelle l'importance de la participation au CVS de représentants externes à l'établissement souligné par le décret du 25 Avril 2022.

1) Approbation du dernier CR du Conseil de Vie Sociale du 25 Juin 2024.

Le compte rendu du CVS du 25 Juin 2024 est approuvé.

Des précisions sont apportées :

- L'alternant en sport qui devait intégrer le CDAIR a décliné sa candidature.
- Les voiles d'ombrages au FOH, n'ont été livrés que le 20.09.2024.
- La problématique des horaires de bus pour les accueils de jour ne s'est pas améliorée. L'arrêt place de Verdun reprendra dès la semaine 39, mais avec des horaires très restreints.

2) Déroulé de la réunion du CVS.

Présentation financière :

- Au niveau des dépenses en énergie, un contrat sur 4 ans avec EDF a été signé avec des tarifs assez bas pour cette période, l'engagement à ce moment-là semblait nécessaire au vu de la fluctuation des tarifs de l'électricité. La consommation et le prix des granulés bois ont diminué, et les panneaux de production d'eau chaude solaire installés ont permis de faire des économies. Aujourd'hui les dépenses en énergie sont plus stables.
- En ce qui concerne les charges du personnel, celles-ci devraient augmenter, puisqu'aujourd'hui le Complément de Traitement Indiciaire n'est pas attribué à tous les personnels de l'établissement (administration et service technique). Cela représenterait environ 24 000€ à l'année, soit 193€ net /mois par personne.

Il a eu des efforts de maîtrise qui ont porté leurs fruits pour les dépenses de fonctionnement et celles relatives à la structure.

La marge de manœuvre auprès des différents fournisseurs est maintenant nulle, les contrats ayant été renégociés.

C'est en informatique que les dépenses augmentent, car il a lieu d'harmoniser et d'uniformiser le parc, notamment avec réglementation RGPD.

- Pour la MRS le budget et le prix de journée sont différents du Foyer, le transfert de charges du personnel de la MRS vers le Foyer sera présenté au réel afin de ne pas masquer le déficit de la MRS.

Mr Robichon demande si le prix de journée de la MRS pourrait être revu à la hausse par le Département.

- Le marché passé avec API REASTAURATION en 2021 pour 4 ans, n'était pas satisfaisant, tant au niveau de la qualité et des prestations variables (notamment sur le service du soir et de l'hygiène). Mr Daubert a donc pris la décision de dénoncer le contrat au 31.12.2024, ce qui a fait réagir la société sur ses manquements au marché. S'en est donc suivi des négociations, dont le recrutement d'un chef qui serait plus à l'écoute et dans l'échange avec l'établissement et l'acceptation d'une augmentation de tarifs au 1^{er} janvier 2025, si toutes les propositions faites par API sont respectées. Désormais le contrat sera dénonçable à tout moment (selon avenant signé), dans le respect des 3 mois de préavis. De plus il n'y aura plus le choix pour les entrées et les desserts (sauf le samedi et dimanche et toujours avec 1 choix de substitution « au cas où »). Dans les faits, ce n'était pas un vrai choix en réalité, cela devrait permettre d'améliorer la qualité. La qualité du pain doit être revue également, API voudrait mettre en place une livraison quotidienne en pain frais, ce qui impliquerait que celui-ci soit découpé sur place. Dès à présent nous testons un pain cuit sur place mais de meilleure qualité.

Mme Poinet indique qu'elle n'était pas informée que, le soir (du lundi au vendredi), le nettoyage des tables, du réfectoire, de la plonge, est effectué par les employés de chez API.

Le midi c'est bien le personnel de l'établissement en accompagnement des résidents qui s'en chargent.

- Une précision est apportée par Mr Daubert sur les charges du personnel, qui a augmenté, car il a pris le parti de stagiairiser 11 personnes sur des postes vacants depuis sa prise de fonction en 2022. C'est tout l'enjeu dans les ESMS qui se trouvent confrontés à une carence de personnel, et encore plus au CDAIR avec le problème de l'insularité.

La quantité de personnel « intermédiaire » est aujourd'hui quasi inexistante, aujourd'hui les personnes souhaitent être en CDD ou en CDI ou Titulaire qui revient plus cher au niveau des cotisations CNRACL (+ ou - 30 000€).

Pour l'absentéisme, cette année il représente 2.5 ETP, mais un poste a été pérennisé sur le FOH ce qui absorbe les petits arrêts et facilite ces remplacements (par la connaissance de l'environnement de l'établissement), mais ne permet pas de combler les longs arrêts maladie.

- Pour 2024, la MRS devrait présenter un déficit et le FOH/FOJ un excédent.
Mr Robichon soulève le fait qu'il serait intéressant de connaître la part de l'investissement par rapport au fonctionnement.

Mr Daubert ajoute qu'un prix de journée élevé ne garantit pas forcément le bon fonctionnement d'un établissement, la part de remboursement du ou des emprunts, impactant sur ce tarif.

- Le service technique a fonctionné jusqu'alors avec 1 technicien et un intervenant extérieur, aujourd'hui, il n'y a qu'un agent au service technique.
- E Cycle, association locale à but social, devrait intervenir au CDAIR pour la remise en état de vélos bénévolement une demie journée par semaine avec un groupe de 4 résidents. Ces vélos sont ensuite destinés à la location/vente pour les saisonniers, les résidents pourraient également par la suite aider à la livraison ou autres manifestations organisées par E Cycle.
L'atelier vélo déjà proposé par Vincent est très apprécié, Téo dit être très intéressé par cet atelier.
- Pour les autres nouveaux ateliers (atelier Citoyen, et comme à la maison), le planning fait au mois sera désormais produit sur 2 mois, afin que les résidents soient plus investis, et que la gestion de coordination soit moins compliquée.
 - ✓ Atelier comme à la maison : il permet aux résidents de prendre en charge le collectif (nettoyage, atelier cuisine...)

Les ateliers s'adaptent aux résidents, et le but premier n'est pas la production.

- ✓ Atelier Citoyen : au sein de l'atelier sont proposées diverses activités basées sur la vie quotidienne (utilisation des réseaux sociaux, gestion du téléphone, sorties culturelles...). Une intervention de la gendarmerie est prévue, courant Octobre, avec la participation des résidents concernés.

Il y a un questionnement éthique et juridique permanent sur le droit à l'image, sur la liberté individuelle du résident par rapport au devoir de protection, juridiquement, il y a beaucoup de choses qu'on ne peut interdire préventivement aux résidents, déontologiquement et éthiquement nous devons aussi les protéger, parfois contre les conséquences possibles de leurs désirs.

Les résidents aujourd'hui ont tous signé « un contrat » qui les engage à la bonne utilisation du téléphone. Si les règles de ce contrat ne sont pas respectées, l'utilisation est alors adaptée aux différents résidents.

Téo R. rappelle qu'il est important de respecter ce contrat, et la règle de ne pas utiliser les portables pendant les heures d'atelier.

Alix, rapporte son expérience concernant l'utilisation de sa nouvelle carte de paiement, c'est en fait un portemonnaie électronique. Celui-ci permet le paiement sans contact, avec un débit limité à l'avance et s'avère bien plus sécurisé et pratique que l'argent liquide. Monsieur Daubert précise que, comme pour les téléphones, l'utilisation des cartes de paiement et portemonnaies électroniques est à adapter en fonction des résidents concernés, mais dans la grande majorité des cas c'est un gain de sécurité et de temps pour tous.

Pour Les personnes sous tutelles il n'est normalement pas possible de bénéficier de cartes de paiement, sauf accord du juge des tutelles.

- Composition du CVS : Toutes les personnes ayant présenté leur candidature, lors du dernier CVS, sont de fait, membres du CVS. Présidente Mme Daviet. Co-Présidente (ou Président) : à tour de rôle, chaque année, les résidents élus. Pour la période allant jusqu'à septembre 2025 il s'agit de Téo Drouard.
- Travaux à venir : La réfection des douches de l'ancien bâtiment du FOH sera effectuée sur le rythme de 4/an, et 8 l'an prochain si cela est possible, car les travaux devaient débuter déjà en 2024 (coût de 10 000€ environ par chambre).

Le désenfumage du hall et du réfectoire du FOH doit être mis en place pour un coût de 40 et 60 000€.

La salle de sport (initialement aménagée pour accueillir l'atelier bois) doit être réaménagée, cela sera pris sur le fonctionnement (VMC, Sol, chauffage).

Plusieurs travaux d'entretien seront effectués : rénovation des balcons, entretien des toitures, réfection de quelques salles de bain MRS...

- La dernière kermesse du 21 Septembre s'est bien déroulée, les résidents étaient très contents.
- La fête de Noël, avec vente d'objets réalisés par les résidents, se fera le vendredi 6 et samedi 7 Décembre au CDAIR. N'ayant plus d'atelier bois, la production est moins conséquente, c'est pourquoi il n'y a plus qu'une vente par an lors de la fête de Noël.

Les familles rebondissent sur cette information pour exprimer leur mécontentement vis-à-vis du manque des occupations des résidents au sein du CDAIR, notamment sur des ateliers qui ont eu du succès par le passé.

Monsieur Daubert explique que l'atelier « jardin » et l'atelier « bois » ont effectivement bien fonctionné par le passé. Mais la grande majorité des résidents, qui avaient des compétences et des intérêts pour ces activités ne le sont plus ou ont quitté l'établissement. Les plus jeunes sont attirés par des activités partagées par leur génération, de sport, d'acquisition de compétences sociales ou culturelles.

Il est précisé que des activités sur le week-end sont proposées en fonction de l'agenda local, de la météo etc., mais que de nombreux résidents souhaitent ne rien faire (ce qui est confirmé par Mr Marc et Mme Perrin). Les professionnels ne manquent pas de solliciter ceux qui le nécessitent.

Les week-ends permettent aussi d'avoir des moments privilégiés avec certains résidents. Ce qui n'empêchent pas que les résidents, s'ils le souhaitent, ont accès à des jeux de société, du matériel de dessin etc....

Mme Gilbert informe également qu'il est nécessaire que les résidents ne soient pas toujours « en activité », et apprennent à faire des choses seuls, afin de gérer le temps libre par eux-mêmes.

- Le thème du prochain CVS, animé par le psychologue Mr Dubus, qui a lieu au mois de Décembre, pourrait être basé sur « les activités et les temps libres au sein du CDAIR ».
- Le jeu créé par le CDAIR sur l'île de Ré sera présenté à la Communauté de commune mi-October.
- Début de l'évaluation externe prévue fin d'année 2024, à cette occasion différents documents ont été rédigés ou revus (ABCDAIR, règlement intérieur destiné aux professionnels, règlement de fonctionnement en FALC destiné aux résidents). Sur le règlement intérieur en FALC, a été supprimé le fait de pouvoir avoir un animal dans sa chambre, et les chambres doubles. Ces documents seront disponibles sur le site internet et à disposition pour modification. N'hésitez pas à faire remonter vos demandes et vos remarques.
- En ce qui concerne les repas, Mr Daubert souhaite que les commandes (ou les annulations) soient faites au moins une semaine à l'avance (au lieu des 48h mentionné dans le CVS du 9 Avril 2024), ceci afin d'en faciliter la gestion.
- Retard dans les projets personnalisés, c'est pourquoi les coordinatrices font ½ journée de télétravail par semaine. Normalement un projet doit être étudié tous les ans, mais dans la majorité des établissements la cadence est plutôt tous les 2 ans.

3) Questions diverses :

- Mme Poinet souhaite savoir s'il serait possible d'ajouter un/une conducteur sur la carte de pont, pour le passage à tarif réduit. Aujourd'hui on peut inscrire deux véhicules mais avec un seul conducteur.
- Théo D. soulève le problème de « vis-à-vis » lors de la prise de repas à l'extérieur, sous la pergola (certaines personnes les regardent manger lorsqu'ils passent dans la rue). Il rapporte aussi que certains résidents aimeraient avoir un self.
- En ce qui concerne la sécurité, il demande si lors d'évacuation nécessaire, des haut-parleurs peuvent être mis en place dans l'établissement. Il y aura d'ailleurs un autre exercice d'évacuation prochainement.

Levée de la séance à 12h30.

La Présidente du CVS

